Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N13_111225-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 11 décembre 2025

L'an 2025, le jeudi 11 décembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 5 décembre, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Christiane LE MOUEE, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Raymond SIOU, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Bruno LAVAREC, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Anne TROALEN,*

Pouvoirs *: Bruno LAVAREC à Didier LE GOUIC, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC, Alain PERRON à Marie-José CARLAC*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*32*
Votants :	*38*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Charles LOHE

N°13 / 11.12.25

Services à la population – Projet Social de Territoire (PST) 2024-2027

Pour répondre aux exigences de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 signée avec la CAF du Morbihan et après une importante phase de diagnostic, Roi Morvan Communauté a élaboré un plan d'action pour son Projet Social de Territoire (PST) 2024-2027.

Ce plan d'action a été validé par le Comité de Pilotage du 16.10.2025.

1) Les objectifs définis pour le PST :

➔ 3 Objectifs Principaux déclinés en 9 Objectifs Opérationnels.

OBJECTIF PRINCIPAL N° I
« Accompagner l'épanouissement, l'équilibre, la sécurité, la solidité de la cellule familiale »
Lutte contre les violences intrafamiliales, soutien à la parentalité, précarité, concilier vie familiale et vie professionnelle, …

I-1 - Concilier vie familiale/vie professionnelle (modes de garde, formation/insertion, accès aux droits, mobilité, habitat…).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N13_111225-DE

I-2 - Développer le soutien à la parentalité (fonction parentale).

OBJECTIF PRINCIPAL N° II
« Favoriser l'intégration sociale et le bien vivre ensemble »
Lutte contre l'isolement et la précarité, inclusion, accessibilité des personnes porteuses de handicap, aides aux aidants, accès au bénévolat, intergénérationnel, ...

II-1 - Lutter contre l'isolement et la précarité.

II-2 - Impulser une démarche d'inclusion.

II-3 - Développer les actions intergénérationnelles.

OBJECTIF PRINCIPAL N° III
« Assurer un environnement propice à l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes »
Education/continuité éducative, lutte contre le harcèlement, santé, identité culturelle, ouverture artistique et culturelle, ...

III-1 - Assurer la continuité éducative.

III-2 - Accompagner les parcours pour favoriser l'ambition et la mobilité afin d'ouvrir le champ des possibles pour tous les jeunes.

III-3 - Favoriser l'ouverture culturelle et permettre à chaque enfant/jeune du territoire de bénéficier d'un parcours éducatif riche et diversifié.

III-4 - Renforcer les actions autour du bien-être et de l'estime de soi pour que les enfants et jeunes apprennent mieux et « s'autorisent à ».

2) Les Fiches Actions du PST :
➔ 14 fiches actions ont été élaborées pour répondre aux objectifs définis.

Fiche ACTION N° 1 :

Développer l'interconnaissance des acteurs et professionnels du territoire concernant les thématiques de l'éducation, de l'enseignement, du social, de la formation et de l'emploi.

Finalité : Afin d'accueillir avec cohérence et efficacité les enfants et adolescents sur les temps scolaires, péri et extra scolaires, il est souhaitable que les acteurs éducatifs se connaissent et travaillent ensemble. Des échanges, une démarche commune, des outils partagés sont vecteurs de qualité d'accueil.
Ce travail en réseau des acteurs éducatifs est initié sur le territoire. Il mérite d'être développé et d'être complété par l'intervention de spécialistes.

Fiche ACTION N° 2 :

Valoriser et développer l'accueil collectif (0-5 ans), prioritairement sur le secteur du Faouët.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N13_111225-DE

Finalité : Le public des enfants de 0 à 5 ans demande des structures qui respectent des normes précises et des conditions d'encadrement spécifiques.
Le développement d'accueils collectifs a été nécessaire sur le territoire pour répondre à la demande des familles. Une attention particulière est portée sur le nombre de places disponibles sur le territoire (surtout le secteur du Faouët) et la qualité d'accueil.
La législation oblige à une mise aux normes des bâtiments (arrêté du 31.08.2021, applicable au 01.09.2026) et révision des équipes d'encadrement dans l'organisation et les compétences (décret du 1er avril 2025).
Les ALSH accueillent également un nombre croissant d'enfant de 2 ans. Cela nécessite une adaptation du service.

Fiche ACTION N° 3 :

Valoriser et développer les missions du Relais Petite Enfance (guichet unique, LAEP, RPAM, ...) et du LAEP.

Finalité : Roi Morvan Communauté est devenue l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant depuis le 01.01.2025. Dans ce cadre le Relais Petite Enfance (RPE) a un rôle essentiel pour tout le territoire : il liste en permanence les places d'accueil disponibles, il vérifie la qualité des accueils, il accompagne les professionnels et il est l'interlocuteur privilégié pour les familles (modes de garde et parentalité).
Le soutien à la parentalité est un axe indispensable à développer car il est vecteur de bien-être pour les parents et les enfants.
Des animations régulières et des évènementiels sont également proposés pour la Petite Enfance sur RMCom.

Fiche ACTION N° 4 :

Uniformiser les critères d'attribution des places d'accueil en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Finalité : Aujourd'hui différentes structures d'accueil du jeune enfant (multi accueils, micro crèches) proposent des places de garde sur le territoire. Afin d'harmoniser les pratiques et d'obtenir une lisibilité pour les familles et les professionnels, il serait intéressant que toutes les structures aient des critères d'attribution de place identiques.
Après un bilan précis, un groupe de travail étudiera cette question et fera une proposition, qui devra être validée par toutes les parties concernées (RMCom, communes, gestionnaires, ...).

Fiche ACTION N° 5 :

Favoriser, développer et valoriser le métier d'Assistants(e) Maternel(elle).

Finalité : De 2007 à 2024, le nombre d'Assistants(es) Maternels(les) est passé de 120 à 54. Ce mode de garde individuel est complémentaire aux modes de garde collectif. Il doit absolument être maintenu car il correspond aux attentes de certaines familles.
L'accompagnement à l'installation, à la professionnalisation, à la valorisation des Assistants(es) Maternels(les) doit être porté par le Relais Petite Enfance.
La création des Maisons d'Assistants(es) Maternels(les) participe à l'installation de nouveaux(elles) Assistants(es) Maternels(les) ou permet de continuer cette pratique professionnelle dans un contexte différent.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N13_111225-DE

Faciliter l'accès aux droits pour les professionnels et les familles est aussi une préoccupation.

Fiche ACTION N° 6 :

Accompagner l'inclusion des enfants et adolescents qui présentent des difficultés physiques, psychologiques et intellectuelles.

Finalité : La population globalement fragile du territoire de RMCom induit un accompagnement social parfois plus prononcé. Les enfants et adolescents sont des publics qui demande une vigilance accrue et des interventions éducatives efficaces.
C'est pourquoi les acteurs éducatifs du territoire doivent travailler ensemble pour faciliter les démarches, proposer des actions cohérentes, recueillir et partager des informations utiles à la progression individuelle.
La continuité éducative, avec des outils communs, sur les temps scolaires, péri et extra scolaires est un gage de réussite, surtout si elle peut être complétée par des interventions de spécialistes.

Fiche ACTION N° 7 :

Faciliter le repérage des enfants et adolescents en difficulté scolaire (d'apprentissage) et proposer des activités pédagogiques pour y remédier.

Finalité : Certains enfants et adolescents peuvent être confrontés à des difficultés scolaires. Le rôle de l'enseignement scolaire (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur) et de l'éducation populaire (ALSH, MJ, EVS, associations, intervenants, ...) est de proposer une complémentarité pour favoriser les apprentissages.
La communauté éducative sur RMCom doit pouvoir travailler ensemble, dans le cadre du TER et du PEDT, pour améliorer les acquisitions de savoirs et de pratiques pour favoriser la réussite, l'épanouissement et le bien-être des enfants et adolescents.

Fiche ACTION N° 8 :

Faciliter l'accès aux activités pédagogiques, ludiques et récréatives pour les enfants et adolescents, en essayant de mobiliser leurs compétences.

Finalité : Le développement personnel passe par la pratique d'activités diversifiées (culturelles, sportives, ludiques, scientifiques, ...). Tous les temps de l'enfant sont propices à l'épanouissement.
Il faut continuer à proposer des accueils et des activités diversifiés (activités, sorties, projets, séjours, ateliers, ...), en maintenant les moyens appropriés (matériel, transport, tarifs, encadrants, ...).
Il faut également travailler sur une complémentarité des actions proposées sur les temps scolaires et hors temps scolaires.

Fiche ACTION N° 9 :

Favoriser et impliquer les familles dans l'action éducative et pédagogique de territoire, en accentuant le soutien à la parentalité.

Finalité : Les familles sont devenues utilisatrices de services scolaires et de loisirs. Les organisateurs n'intègrent pas forcément les parents dans les activités et les temps de concertation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N13_111225-DE

Il est nécessaire de redonner la place aux parents pour qu'ils soient plus imprégnés de ce qui est fait pour leurs enfants, pour qu'ils participent à des groupes de travail et des instances de décisions.
Les parents doivent redevenir des acteurs mobilisés pour leurs enfants et pour le territoire. Ils doivent être intégrés à la communauté éducative.
Cette approche favorisera le soutien à la parentalité.

Fiche ACTION N° 10 :

Impulser la démarche d'Espace de Vie Sociale sur l'ensemble du territoire.

Finalité : Le Schéma Départemental de Services aux Familles (SDSF) 2022-2025 préconisait la mise en place d'Espaces de Vie Sociale (EVS) pour couvrir le territoire de Roi Morvan Communauté.
En 2023 un agrément EVS a été attribué par la CAF 56 pour le secteur de Guémené et une animatrice a été recrutée. L'objectif affiché étant de décliner dans la continuité des EVS sur les secteurs de Gourin et Le Faouët.
Aujourd'hui le bilan de fonctionnement de l'EVS du secteur de Guémené est très positif, sur les secteurs de Gourin et Le Faouët quelques actions ont été mises en place.
Actuellement la CAF 56 ne prévoit pas de nouveaux agréments pour le territoire et RMCom n'envisage pas le recrutement de nouveaux animateurs EVS.

Fiche ACTION N° 11 :

Développer les passerelles et les projets inter établissements pour améliorer les transitions et favoriser la réussite des enfants et adolescents.

Finalité : Les enfants et adolescents du territoire de RMCom évoluent dans différentes structures d'accueil (écoles, collèges, lycées, micro crèches, ALSH, MJ, ...) et en changent régulièrement durant leurs parcours.
Pour faciliter leurs intégrations et leurs réussites, la mise en place de passerelle entre structures peut être un fort atout. Ces passerelles peuvent permettre la découverte en amont des lieux, des encadrants et des modalités de fonctionnement. Une prise d'informations qui permet la dédramatisation et favorise le bien être.

Fiche ACTION N° 12 :

Valoriser les actions intergénérationnelles et mettre en place des lieux et des temps de partage.

Finalité : Le territoire est évidemment composé de différentes générations de population. Ces générations n'ont pas forcément l'occasion de passer du temps ensemble, alors qu'elles peuvent s'apporter assez naturellement des plus-values.
Le but de ce projet est de proposer un panel d'actions qui favorisent la rencontre de ces différentes générations : pour pratiquer des activités ludiques, pour échanger, pour transmettre des savoirs et compétences, pour vivre des temps de vie ensemble (séjour), ...
Les services déjà existants (ALSH, MJ, EVS) sont propices à ce genre d'action.

Fiche ACTION N° 13 :

Sensibiliser le public aux enjeux et aux opportunités liés au numérique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N13_111225-DE

Finalité : Le numérique reste actuellement une préoccupation pour les habitants quels que soient leurs âges.
La dématérialisation des démarches est croissante et la vie numérique complémente de plus en plus la vie physique.
Il semble nécessaire d'assurer une veille sur les usages numériques, de proposer des activités numériques, de sensibiliser au danger du numérique et de mettre en place des évènementiels abordant cette thématique.
La mobilisation d'intervenants spécialisés est intéressante.

Fiche ACTION N° 14 :

Faciliter l'accès aux droits des femmes et le retour à l'emploi.

Finalité : Dans le couple, les femmes sont souvent garantes de la garde des enfants. Elles sont parfois pénalisées dans leur intégration sociale et professionnelle.
Pour contrer ce phénomène, les structures d'accueil du territoire doivent veiller à offrir un nombre de places d'accueil suffisant, d'avoir des services accessibles (tarifs, horaires, transports, ...).
Il est primordial de travailler avec les partenaires sociaux et de l'emploi pour accompagner convenablement ces femmes.

3) Les modalités de mise en œuvre des Fiches Actions du PST :

Le développement du Projet Social de territoire sera intégré dans les projets d'animation annuels des services Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Animation de la vie Sociale.
Ces projets seront présentés en amont en commission.

Les moyens matériels et financiers nécessaires pour la mise en œuvre des fiches actions seront identifiés par les services concernés et devront être validés par le conseil communautaire, lors notamment du débat budgétaire.

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 16 octobre 2025 ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de valider le plan d'actions du Projet Social de Territoire 2024-2027 ;**
- **d'autoriser la présidente à signer tous documents afférents.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2025.12.19 11:55:57 +01'00'